

Ytrac *au fil des mois*

Ytrac Bourg | Le Bex | Espinat

été 2023 | n°07



Dévoilement de la plaque du « Stade Roland Cornet »



Aménagements de la place de l'Eglise et voie douce d'Espinat



**Les Digitales Ytracoises
Championnes de France**

ZOOM SUR :
Le programme
Petites Villes de
Demain



ZOOM SUR :
Ytrac,
Territoire Engagé
pour la Nature



ZOOM SUR :
L'Action
Sociale
et Solidaire



Le mot DU MAIRE

Mesdames, Messieurs
Chères ytracoises, chers ytracois,

**Ytrac dans la dynamique d'une
« Petite Ville de Demain ».**

Sur candidature groupée, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), ainsi que les communes de Jussac, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Simon, Sansac-de-Marmiesse, Vézac et Ytrac ont été en 2021 retenues par l'État dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain » (PVD).

Ce programme a pour objectif de soutenir les communes lauréates de moins de 20 000 habitants qui ont un rôle de centralité en matière d'habitat, d'économie, de services et équipements de proximité. Le dispositif apporte avant tout un soutien à l'ingénierie pour aider ces communes à renforcer leurs visions prospectives.

Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants de nos communes et de leurs bassins de vie, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

Des Petites Villes habitables à tout âge de la vie, attractives par leur tissu économique, animées par le bien vivre ensemble ; ces trois orientations stratégiques constituent la colonne vertébrale du programme « Petites Villes de Demain » du Bassin d'Aurillac.

La convention cadre définissant le programme 2023-2026 a été signée ce 13 juillet entre l'État, la CABA et les 7 communes lauréates.

Après un travail de diagnostic et de mise en perspective au regard des enjeux de développement et d'aménagement de la commune pour les années futures, Ytrac a déposé 5 fiches action :

- **Création d'un espace multi-activités intergénérationnel**
- **Création d'une nouvelle médiathèque**
- **Aménagement récréatif de la forêt de Branviel**
- **Création de chemins piétons**
- **Isolation thermique des bâtiments communaux**

Les projets retenus pour notre commune s'inscrivent dans des objectifs de :

- renforcement de son attractivité par la réalisation d'équipements permettant d'accueillir des manifestations d'envergure portées à l'échelle communale, communautaire voire départementale,
- développement des mobilités douces permettant de relier les trois pôles que sont le bourg, Le Bex et Espinat, via des cheminements piétons et leur connexion avec les chemins de randonnées,
- mise en valeur du patrimoine forestier et de l'espace boisé de Branviel dans une démarche d'aménagement des deux hectares acquis par la commune,
- développement durable par l'amélioration de la qualité thermique des bâtiments du Dojo et de nos deux écoles.

Certains projets sont bien avancés ou sur le point de démarrer (salle multi-activités, médiathèque, cheminements piétons) ; d'autres vont faire l'objet d'une étude diagnostic préalable (rénovation énergétique des bâtiments) ou d'une démarche de consultation participative (aménagement de la forêt de Branviel).

De plus, nous avons pu bénéficier d'un soutien en ingénierie financé à 80% par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Une étude portée par le Cabinet SCET se déroule actuellement pour définir un modèle économique et de fonctionnement de la future salle multi-activités. Elle comprend notamment une consultation des différents futurs utilisateurs que sont en particulier les associations.

**Aujourd'hui nous préparons
demain ! Et nous sommes
pleinement engagés pour
porter cette démarche de
projet.**

L'été étant un moment privilégié où l'on souffle un peu avec le temps des vacances et son changement de rythme, j'espère que vous avez pu en profiter pleinement.

Bien à vous.



**Permanence sur RDV
le samedi 8h30 à 10h30**



MAIRIE D'YTRAC

4, av. de la République - 15130 YTRAC
tél. **04 71 47 70 79** / accueil@mairie-ytrac.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi et jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Vendredi et samedi de 8h à 12h (fermée l'après-midi)

+ d'actus sur :

ytrac.fr

f mairiedytrac



Directrice de la publication : **Bernadette Ginez**
Impression : Osmose - ZAC du Puy d'Esban - 15130 YTRAC

Budget prévisionnel 2023

Avant de construire le budget prévisionnel 2023, nous avons procédé au vote du compte administratif 2022. Le chiffre important à retenir est l'excédent 2022 de 721 603 Euros, en baisse d'environ 200 000 Euros par rapport à 2021. Ceci est le résultat de l'explosion des charges (électricité, gaz, carburants, produits alimentaires des cantines, hausse de l'indice des salaires ...) et ce malgré des efforts toujours présents de maîtrise des dépenses de fonctionnement (ex : coupure de l'éclairage public de 23h30 à 5h30).

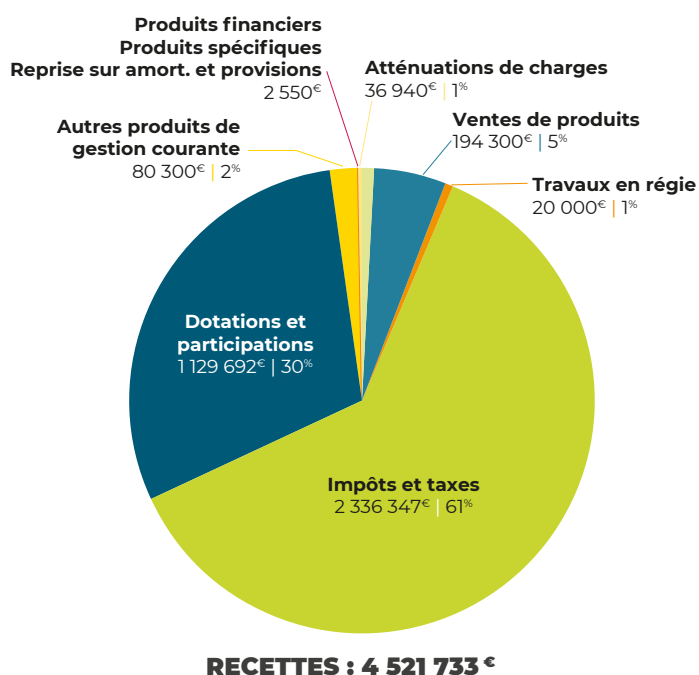
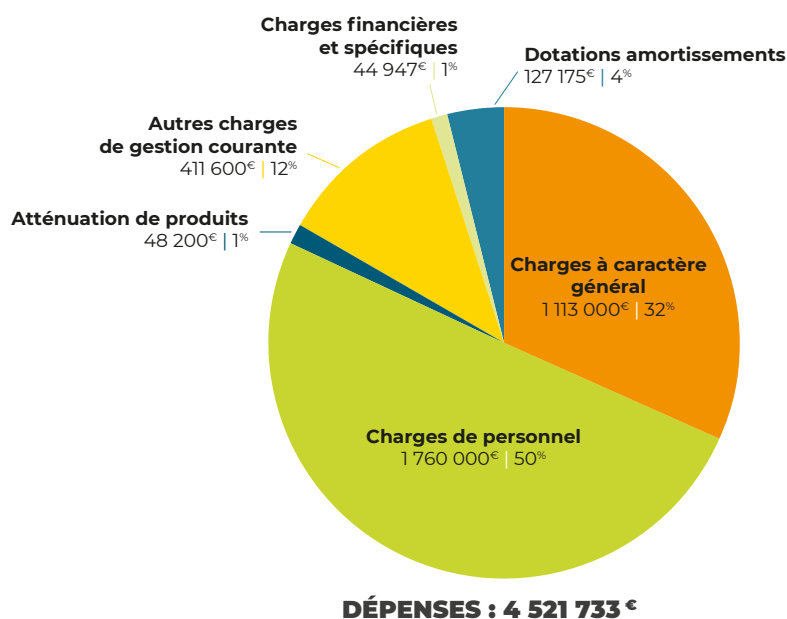
Compte tenu du contexte, ce résultat est toutefois satisfaisant et autorise un budget prévisionnel toujours tourné vers l'investissement. Les indicateurs (évolution de la dette et des charges financières) sont positifs et permettent d'envisager la deuxième partie du mandat avec un optimisme raisonnable. Raisonnable, c'est-à-dire que nous devons adapter notre investissement à la hausse des taux d'intérêts ainsi qu'à l'évolution de la situation nationale et notamment de l'inflation qui impacte fortement notre fonctionnement et nos projets.

Les principaux projets d'investissement 2023 porteront sur le début des travaux de la salle multigénérationnelle (1 000 000€), la médiathèque (196 565€), les voies douces Espinassol / Foulan (182 213€), l'avenue Antonin Magne (77 302€) et Louison Bobet au Bex (144 500€), la réfection de la rue des Olympiades au Bex (45 102€) ; l'achat d'un tractopelle (140 000€), la réfection de la toiture du dojo (230 000€), le changement de la totalité des éclairages publics en led (200 000€), divers investissements pour les écoles (53 000€). Plus divers travaux ou achats de moindre importance.

Fidèle à notre ligne de conduite, nous avons décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux. Cependant, dans un souci de transparence, nous vous informons que les valeurs locatives servant de base au calcul des taxes foncières ont été revalorisées par l'Etat de 7.1%, d'où une augmentation notable des bases d'imposition.

Daniel FLORY

Adjoint finances,
administration générale, environnement



Ytrac, Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

Création d'espaces de fauche tardive

Ytrac s'est engagé dans des actions en faveur de la biodiversité. Un des buts de l'arrêt de l'éclairage public de 23h30 à 5h30 est de préserver la vie et la reproduction des insectes et animaux nocturnes. La fauche tardive de certains de nos espaces verts (deux zones sur Branviel en 2023) va également dans ce sens afin de sauvegarder, voire d'augmenter la vie des pollinisateurs. En 2024, en partenariat avec les services de la CABA et en collaboration avec les agents de la Plantelière, une zone prairie fleurie sera réalisée au niveau de la rue du Plomb du Cantal. D'autres actions viendront s'ajouter à cette démarche sur l'ensemble de la commune en fonction des évaluations réalisées. Ces actions, certes modestes, s'inscrivent dans une démarche pédagogique.

« Territoires Engagés pour la Nature » est une initiative du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de régions de France, pilotée par l'office français de la biodiversité en partenariat avec les agences de l'eau.

Quel est le rôle d'un territoire engagé pour la nature ?

En matière de biodiversité, le rôle que les collectivités peuvent jouer est multiple :

- intégrer de la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture ...)
- mobiliser les acteurs du territoire en proposant des projets en partenariat avec les associations et autres acteurs
- agir directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées (fauche tardive, zéro phyto pour les espaces verts, fin de l'éclairage nocturne, gestion des infiltrations des eaux de pluie, désimperméabilisation des sols ...)
- sensibiliser pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité
- inspirer et essaimer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques

Des enjeux forts pour la nature et les territoires :

Ces actions contribuent à :

- améliorer le cadre de vie des habitants
- améliorer la qualité de vie et la santé des citoyens
- prévenir les risques environnementaux
- développer l'attractivité économique



CONCOURS DES MAISONS ET ENCLOS FLEURIS 2023

La commune organise son concours annuel de décoration florale, ouvert à tous les habitants.

Quatre catégories : enclos, façades, patrimoine, originalités (le tout visible de la rue). La visite aura lieu au mois d'Août.

Cependant, en dehors de la période estivale, vous pouvez envoyer par mail les photos de vos réalisations à l'accueil de la Mairie. Le jury en tiendra compte. Il sera sensible également à vos réalisations économes en arrosage ou à vos actions en faveur de la biodiversité, visant notamment à s'adapter progressivement au changement climatique et au besoin de sobriété en eau.



Daniel FLORY

Adjoint finances,
administration générale, environnement

Travaux

• AVENUE ANTONIN MAGNE (Le Bex) :



Cette avenue très fréquentée par les riverains de par la proximité de l'école et de lotissements disposant de trottoirs en mauvais état nous a conduit à réaliser des travaux de réfection. Il a fallu réaliser une structure solide pour recevoir un tricouche de couleur. Nous avons profité des travaux pour réaliser un ralentisseur à la hauteur de la rue d'Alésia à la demande de riverains de l'avenue Antonin Magne se plaignant de la vitesse excessive de certaines voitures et motos. Je reviendrai sur ces travaux dans le bulletin de fin d'année.

• CHEMIN PIETONNIER ESPINASSOL (FOULAN)



Après concertation avec les agriculteurs propriétaires riverains que nous remercions de leur coopération, la mise en œuvre de ce cheminement a pu être engagée. Du fait d'une largeur de chaussée suffisante, nous avons conservé deux voies de largeur correcte et séparé le cheminement piéton de la chaussée par une ligne continue et quelques plots réfléchissants pour canaliser les voitures. A l'entrée d'Espinassol, une bordure pour sécuriser le virage a été nécessaire. Un passage busé a été réalisé sous la chaussée pour recueillir l'eau de la prairie se trouvant en face. Cette opération a pu avoir lieu grâce à un échange de voirie avec le Département. Foulan Espinat est désormais classée en voie communale, Foulan vers Bessanes et la D120 devenant une voie départementale.

• SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Après plusieurs demandes de riverains des avenues de la Paix, de la Liberté, d'Arsène Vermeuzouze, nous avons décidé en Conseil municipal de réduire la vitesse à 30 km à l'heure sur les artères principales du bourg :

- Avenue de la Paix depuis le ralentisseur du Quitiviers.
 - Avenue de l'Égalité depuis le Dojo,
 - Avenue de la République au niveau des bâtiments des services techniques
 - Avenue de la Liberté à partir de la chicane qui a été mise en place au-dessus du pont SNCF.
- La sécurité routière concerne tout le monde et nous espérons que les automobilistes comprendront notre démarche pour le bien-être de tous.



• ENCLOS DELRIEU



La maison qui recevra dans les prochains mois la bibliothèque au rez-de-chaussée ainsi que deux appartements à l'étage a dû faire l'objet d'une étude de sol, d'où le retard pris pour le début des travaux. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 juillet et le chantier débutera dès cet automne. L'aire de jeux accueille aujourd'hui de nombreux enfants. La clôture sera prochainement complétée par les services techniques, et la haie sera prolongée.

Serge LAUBY

Adjoint travaux, urbanisme,
services techniques

Education / Enfance / Jeunesse

DE NOMBREUX INVESTISSEMENTS SONT PRÉVUS DANS LES 2 ÉCOLES

Tous les ans, la commune investit dans ses deux écoles en s'efforçant de répondre au mieux aux besoins des enfants et des équipes éducatives.



Cette année, à l'école des Volcans d'Auvergne, tables et bancs permettront d'aménager un « coin calme » ; des panneaux de basket et des cages de hand-ball équiperont une autre partie de la cour et un abri de jardin viendra compléter l'ensemble pour stocker les jeux volumineux (draisiennes, vélos, etc...)



A l'école du Bex, dans une démarche de végétalisation, deux arbres ont été plantés durant les vacances de pâques. L'aménagement de la cour se poursuivra par l'installation d'une demi-douzaine de bancs, notamment un banc qui sera installé autour d'un des arbres. La salle de motricité sera protégée de la chaleur et du froid par un store adéquat.



Ces équipements seront utilisés certes pendant le temps scolaire mais ils permettront surtout de répondre aux différents besoins du temps périscolaire (ALAE matin, midi et soir) ainsi qu'à ceux du centre de loisirs (pour ce qui concerne l'école des Volcans d'Auvergne).



D'autre part, chaque école sera dotée d'un tableau numérique interactif monté sur roulettes afin qu'il puisse être utilisé par l'ensemble des classes de maternelle. Dans le cadre du renouvellement progressif de mobilier, une classe de chaque école se verra également rééquipée de mobilier neuf (25 tables avec casier et 25 chaises).



Deux érables planes ont été plantés par les services techniques à l'école du Bex.

Ces aménagements devraient être effectifs pour la rentrée de septembre, ou au plus tard au cours du 1^{er} trimestre en fonction des différents délais de livraison.

Dominique LAVIGNE
Adjointe éducation, enfance,
jeunesse, culture

HORAIRES DE LA RENTRÉE LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

à l'école du Bex

- à 8h30 pour les élèves de la **Grande Section jusqu'au CM2**.
- à 9h pour les élèves de **Petite Section et de Moyenne Section**.

à l'école des Volcans d'Auvergne

Accueil des familles à 8h20 toutes classes confondues.

Le primaire à l'entrée principale, les Moyennes Sections et Grandes Sections sous le auvent des maternelles et les Petites Sections par les portes côté stade.

CONTACTS

École du Bex

- Périscolaire : 04 71 47 71 78 / alaetaplebex@orange.fr
- École : 04 71 62 82 84 / elem15.le-bex@ac-clermont.fr

École des Volcans d'Auvergne

- Périscolaire : 04 71 47 73 79 et 06 31 58 62 35
alaetapytrac@orange.fr
- École : 04 71 47 72 58 et 06 48 44 11 69
elem15.ytrac@ac-clermont.fr

TARIFICATION SCOLAIRE

Lors de sa réunion du 27 juin dernier, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des voix de ne pas faire supporter la totalité de l'augmentation de l'inflation aux familles. Ainsi a été votée une hausse de 5 % des tarifs scolaires pour l'année 2023/2024.

QUOTIENTS FAMILIAUX	ALAE			ÉTUDE SURVEILLÉE 15h45-16h45
	MATIN 7h30-8h30	MIDI 11h30-13h30	SOIR 16h45-18h30	
< 427	0.90	0.90	0.90	0.49
428 < QF < 518	0.92	0.92	0.92	0.50
519 < QF < 660	1.01	1.01	1.03	0.56
661 < QF < 1045	1.11	1.11	1.14	0.61
1046 < QF < 1397	1.16	1.16	1.20	0.63
1398 < QF < 1833	1.22	1.22	1.25	0.65
1834 < QF < 2202	1.28	1.28	1.31	0.67
QF > 2203	1.33	1.33	1.36	0.69

QUOTIENTS FAMILIAUX	REP'ALAE + cantine ALSH						ADULTES REPAS
	ENFANTS DE LA COMMUNE			EXTÉRIEURS A LA COMMUNE			
	TOTAL	REPAS	ALAE	TOTAL	REPAS	ALAE	
< 427	2.57	1.67	0.90	4.44	3.11	1.33	5.56
428 < QF < 518	2.60	1.68	0.92				
519 < QF < 660	2.78	1.77	1.01				
661 < QF < 1045	2.94	1.83	1.11				
1046 < QF < 1397	3.00	1.84	1.16				
1398 < QF < 1833	3.07	1.85	1.22				
1834 < QF < 2202	3.14	1.86	1.28				
QF > 2203	3.20	1.87	1.33				

Cantine alsh (sur site d'ytrac) pour communes partenaires du centre socioculturel : 3,36 €

Ramassage scolaire uniquement Ecole du Bourg : 1.08 € aller/retour

Vie associative

Les associations ytracoises tiennent une place importante dans notre commune. Par leur dynamisme, elles améliorent le cadre de vie de la population et participent à l'animation de la vie locale en proposant des actions sportives, éducatives, humanitaires, environnementales... Le mouvement associatif repose essentiellement sur le bénévolat, qualité humaine qu'il est nécessaire de sauvegarder et développer.

La commune d'Ytrac a toujours soutenu les associations de son territoire. Elle leur apporte une aide matérielle, financière, logistique humaine tout en les accompagnant dans la concrétisation de leurs projets.

Pour la 6^{ème} édition, la commune organise le Forum des Associations le dimanche 3 septembre sur le terrain de foot d'Ytrac.

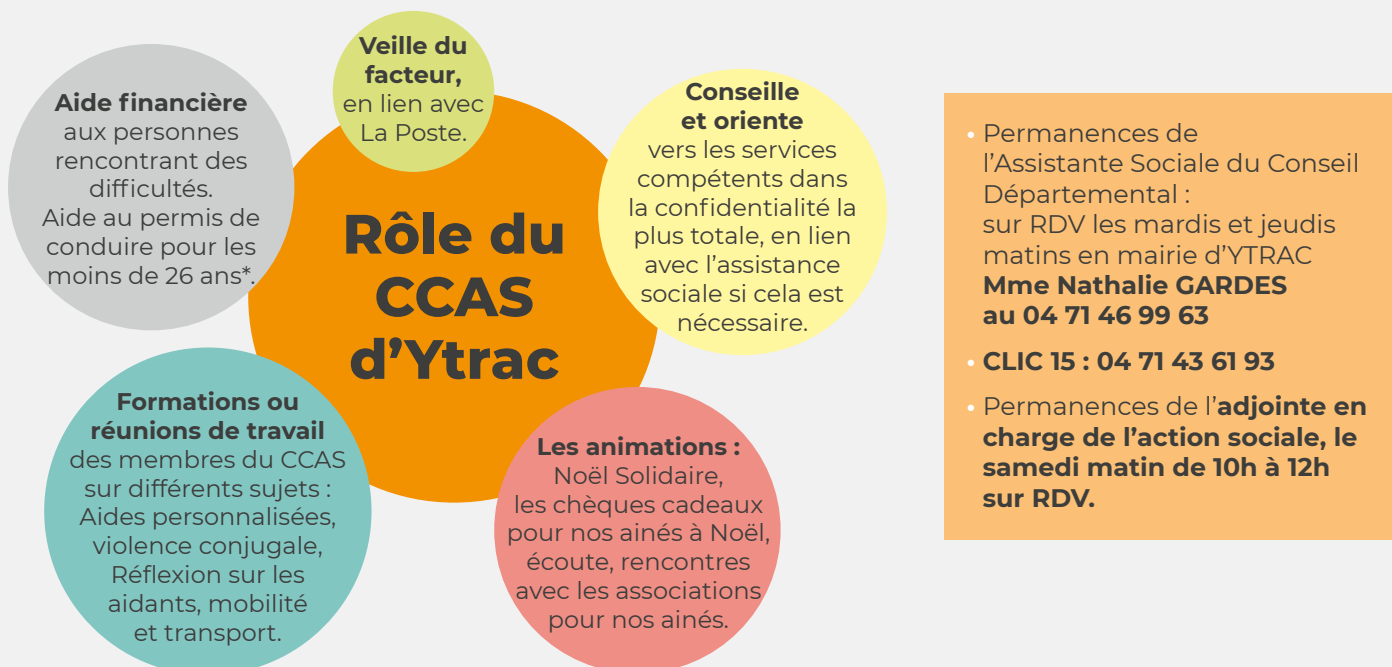
Les associations auront le plaisir de vous accueillir nombreux !

Nadine BRUEL

Adjointe vie associative,
organisation grands événements



Action sociale



Montant de l'aide	QF
150 €	0 à 7 900 €
100 €	7 901 à 9 200 €
50 €	9 201 à 12 000 €

*Nouveau barème d'aide au permis de conduire :

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont voté un nouveau barème pour élargir la demande et venir en aide à beaucoup plus de jeunes de moins de 26 ans sur notre territoire. Modalité de l'aide ci-contre.

$$QF = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence}}{\text{Nombre de parts fiscales}}$$

(Ces deux éléments sont indiqués sur l'avis d'imposition)

MOBILITÉ POUR TOUS... MOBILITÉ SOLIDAIRE

À l'initiative de l'AFAPCA (Centre de Ressources et d'ingénierie pour l'insertion et l'emploi), trois rencontres se sont tenues entre les différents élus du Secteur Ouest de la CABA et le Centre Socioculturel à la Croisée des Autres ainsi que les membres du CCAS de ses communes. Dans le cadre du programme TIMS (Territoire Inclusion Mobilité Sobriété) nous avons réfléchi sur un sujet commun la mobilité inclusive ou mobilité solidaire. Cette approche vise à penser la mobilité de manière à ce qu'elle réponde aux besoins de chacun et plus spécifiquement aux besoins des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité sociale et économique. Elle vise aussi la population jeune sans moyen de transport. La mobilité solidaire permet de lutter contre l'exclusion. Cette action permettrait à des personnes isolées de renouer avec la vie active et de pouvoir se créer un lien social. Je reviendrai vers vous dans le prochain bulletin pour vous exposer l'avancée de notre travail.

Muriel ESCALIER

Adjointe aux affaires sociales
et vice-présidente du CCAS

Salle multi-activités intergénérationnelle

Comme prévu dans notre planning d'avancement sur le projet, nous avons lancé les opérations de consultation des entreprises dans le courant du printemps.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le Mercredi 24 mai, avec la participation de M. BOUCHAUDY architecte, CANTAL HABITAT assistant à maîtrise d'ouvrage, et le Bureau d'étude IGETEC.

Réunion infructueuse puisque la commission n'a pas validé les propositions en raison de dépassements budgétaires importants par rapport au prévisionnel.

Il a donc été décidé de retravailler certains points du projet, scinder quelques lots pour ouvrir les possibilités de consultations, et reprogrammer des séances de travail sur le dossier dans le courant de l'été.

Une nouvelle consultation des entreprises sera donc lancée en septembre, en espérant des retours plus en phase avec nos attentes, notre objectif étant de ne pas avoir à dénaturer notre proposition de départ.

Dans le même temps, nous nous sommes appuyés sur la compétence du cabinet SCET, pour nous aider à établir un règlement pour l'utilisation de cette salle.

Après plusieurs séances de concertation avec les élus, cette structure est allée au contact des associations de la commune et nos partenaires intercommunaux pour échanger, sous forme d'entretiens ou questionnaires de façon à recenser les attentes et besoins.

Un rendu sera réalisé par SCET dans le courant de l'automne.

Didier BERGERON
Adjoint grands équipements,
développement durable



Bien vivre ensemble c'est l'affaire de chacun



Respectons les horaires autorisés lors de nos séances de bricolage

Jours ouvrables :
de 8h30 à 12h - de 14h30 à 19h30
Samedis : de 9h à 12h - de 15h à 19h
Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



Tenons nos chiens en laisse, évitons les aboiements répétitifs et les déjections canines sur le domaine public.



Entretien des espaces communaux devant la porte de notre domicile.



Ne laissons pas nos poubelles déborder et abandonnées sur l'espace public.



Le brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit toute l'année !

Pour notre air et notre santé, il existe des solutions fertiles.



En cas de fêtes ponctuelles, la courtoisie s'impose : prenons soin d'avertir nos voisins et de baisser le volume sonore dès 22h.